



Paris, le 30 janvier 2018

Objet :

Madame la Ministre,

Ce jour, le tribunal de Grande Instance de Chartres va rendre une décision concernant « la faillite » du service d'aide à domicile Schweitzer, dont le siège social est situé 20 rue de la Madeleine à Châteaudun (28200).

Ce sont 2500 personnes, qui présentent des pertes d'autonomie ou des handicaps, pour beaucoup habitant en milieu rural dans les départements du Loiret ou de l'Eure et Loire qui peuvent se retrouver sans prise en charge à domicile.

Ce sont 420 salariés qui risquent de perdre leur emploi et ainsi ne plus assurer leur mission de service public tout en vivant de leur travail.

Cette association en difficulté croissante depuis 2016, par manque de moyens, reprise d'activité déficitaire et problématique de gestion, voit ses dirigeants continuer de prendre des décisions plutôt incohérentes. Le 15 novembre 2016 la déclaration de demande de faire constater par le tribunal d'instance la cessation de paiement est déposée. En même temps est mis en œuvre une procédure de licenciement économique du directeur général avec indemnités correspondantes. Par ailleurs est embauché sont remplaçants chargé de coordonnée avec les membres du bureau directeur l'action des cadres dirigeants. Choix particulier de gestion qui aboutit ainsi à faire deux poids deux mesures, entre un responsable dirigeant et l'ensemble des salariés.

Nos élus FO, ont contesté en permanence le manque de moyen, dénoncé la gestion calamiteuse et tenté d'enrayer la dégradation permanente des conditions de travail, tout en informant et mobilisant les salariés. Avec leur Union départementale et notre fédération, ils n'ont pas manqué d'alerter sur cette situation. Ils ont invité le département à mettre en place les moyens nécessaires en fonction des besoins de ce service, ce qui n'est toujours pas le cas. Par ailleurs, malgré une demande de rencontre avec la Préfète représentant l'État, celle-ci n'a pas jugé bon de répondre à cette sollicitation, ce que nous ne comprenons pas, au regard des enjeux de ce plan social en cours.

C'est pourquoi, au regard des conséquences humaines, sociales et économiques qui se profilent, nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir en urgence afin de rechercher et trouver avec vous une solution pérenne qui garantisse à la fois la poursuite de la prise en charge des 2500 personnes prises en charge et le maintien des 420 emplois qui sont en jeu.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame la Ministre nos sincères salutations.

Pascal CORBEX  
Secrétaire Général de la FNAS FO

Copie :

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de la cgt-FO  
Éric Jarry, secrétaire général de l'Union Départementale FO 28  
Élus FO du SADS